Administration communale
Place de la Gare 1
2942 Alle

www.alle.ch

Assemblée communale extraordinaire d'Alle
du mardi 15 avril 2025

Présidence :	M. Bernard Studer, Président des Assemblées
Vice-Présidence :	Mme Melody Grossmann, Vice-Présidente des Assemblées
Secrétaire :	M. Daniel Farine, Secrétaire communal
Lieu :	Salle des fêtes
Début / Fin :	19h30 / 21h30

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée du 17 décembre 2024.
2. Décider l'adhésion de la Commune à la société Energie District de Porrentruy « EDP SA » (sous réserve de sa constitution), voter la contribution communale au capital-actions d'un montant de CHF 31'317.- et donner compétence au Conseil communal pour se procurer le financement et signer les actes indispensables.
3. Discuter et voter un crédit d'investissement de CHF 1'875'000.- destiné à la rénovation des étages supérieurs de la Mairie, à l'assainissement énergétique du bâtiment ainsi qu'au remplacement du système de production de chaleur. Donner compétence au Conseil communal pour se procurer le financement et consolider l'emprunt.
4. Adopter le nouveau règlement de sécurité locale.
5. Statuer sur la demande de naturalisation ordinaire de Mme Closson Tiziana, de son époux Closson Mathieu et de leurs filles Taïs et Elisa.
6. Divers.

Le procès-verbal de la dernière Assemblée est consultable à l'Administration communale et au panneau numérique communal sis dans la cour de la mairie (accès par le code QR) ou sur le site internet www.alle.ch en version édulcorée. Les demandes de compléments ou de rectifications seront à adresser par écrit au Secrétariat communal au plus tard la veille de la prochaine Assemblée, ou à faire verbalement lors de celle-ci. L'Assemblée communale se prononcera sur les corrections demandées, sinon le procès-verbal sera approuvé sans lecture.

Le règlement mentionné sous chiffre 4 sera déposé publiquement 20 jours avant et 20 jours après l'Assemblée communale, au Secrétariat communal, où il pourra être consulté. Les éventuelles oppositions, dûment motivées, seront adressées par écrit, durant le dépôt public, au Secrétariat communal.

À 19h30, M. Bernard Studer ouvre cette première Assemblée communale de l'année 2025. Il salue très cordialement l'ensemble des personnes présentes et les remercie sincèrement pour leur participation. Il tient également à adresser un salut particulier à M. Jérémy Huber, chargé de mission au SidP, ainsi qu'à M. Pascal Burri, architecte, qui prendront la parole respectivement aux points 2 et 3 de l'ordre du jour.

Il fait part de l'excuse de MM. Drilon Loshi et Valentin Goffinet ainsi que de Mme Nicole Fernandez. M. Studer remercie M. Girardin qui a mis en place la salle.

Sur proposition de Mme la Vice-Présidente, MM. Florian Gridelli et Jean-Marie Gurba sont nommés scrutateurs.

Cette Assemblée a été régulièrement convoquée par la publication d'un avis dans le Journal officiel n° 12 du 27 mars 2025, par le tout-ménage n° 3 du 28 mars 2025, et par un avis dans le journal Le Quotidien Jurassien de ce jour, pour ce mardi 15 avril 2025, à 19h30, à la salle des fêtes (route de Porrentruy 15) à Alle.

M. Studer rappelle que les débats sont enregistrés pour les besoins du procès-verbal.

M. Bernard Studer rappelle l'art. 19 alinéa 2 de notre règlement d'organisation qui stipule que les personnes qui, d'après le registre des votants ne possèdent pas le droit de vote sont invitées à prendre place comme auditeurs à un endroit séparé des ayants droit au vote.

On note à cet égard la présence de MM. Daniel André, opérateur son & lumière, Pascal Burri, architecte, Jérémy Huber, chargé de mission au SidP, ainsi que Romain Aubert.

Les scrutateurs procèdent au dénombrement des participant-e-s. Il est enregistré cinquante-neuf votant-e-s.

M. Bernard Studer donne connaissance de l'ordre du jour de la présente Assemblée. Aucune remarque n'est formulée quant à son contenu.

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée du 17 décembre 2024

Mme la Vice-Présidente, Melody Grossmann, communique que selon l'article 27 du règlement communal d'organisation et d'administration, le procès-verbal de la précédente Assemblée a été déposé, le 13 janvier 2025, au Secrétariat communal et publié concomitamment sur le site internet communal (www.alle.ch).

Aucune demande de complément ou de rectification n'est parvenue jusqu'à ce jour à l'Administration. Consécutivement à une directive du Délégué aux affaires communales, le procès-verbal a été édité en deux versions. La première, intégrale, a été déposée au Secrétariat communal.

La seconde, édulcorée en raison de sa publication internet qui doit respecter certaines règles en lien avec la protection des données, ne mentionne pas les noms des intervenants, qui ont été remplacés en l'occurrence par untel pour Monsieur et par unetelle pour Madame.

Mme Grossmann remercie M. Daniel Farine, Secrétaire communal, pour la parfaite rédaction du procès-verbal.

L'assistance approuve sans lecture, et tel que rédigé, le procès-verbal de l'Assemblée communale ordinaire du mardi 17 décembre 2024.

2. Décider l'adhésion de la Commune à la société Energie District de Porrentruy « EDP SA » (sous réserve de sa constitution), voter la contribution communale au capital-actions d'un montant de CHF 31'317.- et donner compétence au Conseil communal pour se procurer le financement et signer les actes indispensables

En avant-propos, M. Yan Noirjean, Conseiller communal en charge du dicastère « Urbanisme », souligne que les communes ajoulotes, souhaitant passer à l'action face aux défis de la transition énergétique, ont décidé, sous l'impulsion du SidP, de s'unir autour d'un outil commun. La société EDP SA permettra de financer des projets énergétiques dans le district.

Après l'acceptation de l'entrée en matière, Monsieur Yan Noirjean présente, au moyen d'une vidéoprojection, le projet de création d'une société d'investissement régionale dédiée à la transition énergétique. Cette initiative, portée par le SidP, vise à permettre aux communes du district d'investir collectivement dans des projets énergétiques (panneaux solaires, chauffages à distance, assainissements, etc.) en mutualisant les ressources financières et humaines.

La structure choisie est une société anonyme, dont le capital-actions de départ devrait atteindre CHF 1,1 million. Une première tranche de CHF 400'000.– est répartie entre les communes en fonction de leur population. Pour Alle, la participation proposée s'élève à CHF 31'317.–.

Les communes détiendront des actions privilégiées afin d'assurer la cohérence avec les politiques publiques. Des partenaires privés pourront également participer via des actions ordinaires.

L'objectif est de concrétiser rapidement des projets identifiés, de favoriser l'innovation et de proposer un interlocuteur unique à l'échelle cantonale.

Lors des échanges, untel souhaite savoir à qui appartient l'infrastructure dans le cas où celle-ci est financée par la société EDP SA.

M. Jérémy Huber répond que, dès lors qu'EDP SA finance une infrastructure, celle-ci lui appartient, et c'est donc elle qui commercialise l'électricité produite. Il précise que l'intérêt de monter un tel projet réside notamment dans la flexibilité qu'il offre : par exemple, si le projet se concrétise à Alle, la Commune pourra à tout moment décider de le financer elle-même ou non. Cela permet à la Commune de bénéficier de compétences centralisées pour l'élaboration du dossier, puis de choisir, au terme du processus, s'il est plus judicieux de financer l'infrastructure elle-même ou de laisser un tiers s'en charger.

Unetelle souhaite savoir ce qu'il adviendrait du projet si l'une des communes du district refusait d'y adhérer : serait-il alors revu ou abandonné ?

M. Jérémy Huber répond que le projet est déjà bien avancé et qu'à ce stade, seuls les accords des Communes d'Alle et de Basse-Vendline sont encore attendus. Il précise que la majorité du capital-action prévu, soit CHF 400'000.–, est d'ores et déjà assurée. Il ajoute toutefois que si Alle et Basse-Vendline devaient refuser, le SidP serait contraint de se repositionner. Cela dit, le soutien de 16 communes sur 18 est un signal très positif et encourageant pour la suite.

Untel demande des précisions concernant la redevance mentionnée dans la présentation de M. Yan Noirjean, notamment sa nature et son objectif.

En réponse, M. Jérémy Huber explique qu'il s'agit de la redevance électrique, qui devra être instaurée par le biais d'un nouveau règlement communal. Cette démarche constitue une obligation légale afin de permettre aux collectivités publiques de percevoir les montants versés par BKW Energie SA. La mise en place de ce règlement permettra également la création d'un fonds dédié à des projets à vocation énergétique. Ainsi, en cas d'augmentation du capital de la société EDP SA, la Commune pourra puiser dans ce fonds pour y participer.

Sans opposition, l'Assemblée accepte l'adhésion de la Commune à la société Energie District de Porrentruy « EDP SA » (sous réserve de sa constitution). Elle valide la contribution communale au capital-actions à hauteur de CHF 31'317.– et donne compétence au Conseil communal pour se procurer le financement nécessaire et signer les actes indispensables.

3. Discuter et voter un crédit d'investissement de CHF 1'875'000.- destiné à la rénovation des étages supérieurs de la Mairie, à l'assainissement énergétique du bâtiment ainsi qu'au remplacement du système de production de chaleur. Donner compétence au Conseil communal pour se procurer le financement et consolider l'emprunt

A titre liminaire, M. Yan Noirjean, Conseiller communal responsable du dicastère « Urbanisme », rappelle que le bâtiment actuel de la Mairie, érigé au début du XVI^{e} siècle, a connu plusieurs propriétaires avant que la Commune n'envisage son acquisition en 2017. À cette époque, des premiers échanges ont eu lieu avec les établissements bancaires et le propriétaire afin d'évaluer la possibilité de rachat du bâtiment et de ses abords pour y installer la nouvelle administration communale.

Une Commission a alors été constituée pour étudier la rénovation du site. Il avait été décidé de concentrer les premiers travaux sur le rez-de-chaussée, afin d'y aménager les locaux communaux et la mairie, tout en gardant pour une phase ultérieure la réfection des étages supérieurs.

Après le déménagement de l'ancienne mairie vers la Place de la Gare à la mi-2018, des études techniques et financières ont été menées pour évaluer les coûts et les opportunités liés à la rénovation des étages.

Le projet a toutefois été mis en veille en fin de législature, d'autres dossiers ayant été jugés prioritaires. En ce début de nouvelle législature, le Conseil communal a souhaité relancer ce dossier.

Monsieur Noirjean souligne le travail de qualité mené par le groupe de travail et les partenaires professionnels.

L'entrée en matière ne soulève aucune contestation.

Monsieur Yan Noirjean rappelle que la Commune a acquis le bâtiment de la mairie en 2017 et l'a partiellement rénové afin d'y installer l'administration communale. Depuis lors, aucune intervention significative n'a été réalisée au niveau des étages, du sous-sol ou de la performance énergétique globale.

Plusieurs projets avaient été envisagés lors de la précédente législature, notamment la création d'appartements pour générer un rendement locatif. Toutefois, cette piste a été écartée en raison des loyers élevés qu'il aurait fallu pratiquer pour rentabiliser les investissements, ainsi que du nombre important de logements vacants dans la Commune. Le Conseil communal a préféré renoncer à toute forme d'improvisation dans un domaine qui relève d'un métier spécifique.

Ne souhaitant pas laisser à l'abandon les étages de ce bâtiment historique, le Conseil a opté pour une approche globale et stratégique. Le projet de rénovation s'inscrit dans une volonté de modernisation des infrastructures communales, de valorisation du patrimoine et de réponse aux objectifs énergétiques fixés au niveau fédéral.

Le programme prévoit une rénovation simultanée des étages et de l'enveloppe du bâtiment : isolation, remplacement des fenêtres et des portes, ainsi que la suppression du chauffage au mazout (actuellement 8'000 litres/an) au profit d'une pompe à chaleur. Le CECB a classé le bâtiment en catégorie G, soit la plus mauvaise note énergétique.

Le 1er étage sera réaménagé pour accueillir :

- une salle de conférence moderne et modulable,
- un espace bureau,

- une salle de détente avec kitchenette,
- des WC avec douche,
- un monte-personnes pour assurer l'accessibilité PMR.

Ce nouvel aménagement permettra à la mairie d'accueillir des événements tels que réunions, séminaires, formations ou rencontres associatives, renforçant ainsi l'attractivité de la Commune.

Le 2ème étage, actuellement inutilisé, sera transformé en salle d'archives. Cela permettra de regrouper les documents actuellement dispersés entre le sous-sol de la mairie, l'ancienne Poste et la Fondation du Patrimoine, tout en libérant de l'espace dans ces structures.

D'autres espaces du bâtiment, notamment le sous-sol, pourront faire l'objet d'une réorganisation. Si les locaux de Protectas devaient être libérés, une salle de coworking pourrait y être envisagée, répondant à un besoin croissant d'espaces flexibles et partagés.

Le coût total du projet s'élève à CHF 1'875'000.– (hors subventions), réparti comme suit :

- CHF 789'685.– pour l'assainissement énergétique,
- CHF 276'475.– pour la mise en conformité,
- CHF 808'840.– pour l'aménagement intérieur.

Ce montant peut sembler conséquent, mais il s'inscrit dans une vision à long terme. Il permettra à la Commune de disposer d'un bâtiment moderne, multifonctionnel, mieux utilisé, plus économe, et capable de générer des revenus supplémentaires.

Monsieur Pascal Burri, du bureau d'architecture Burri et Partenaires Sàrl, présente ensuite les détails techniques et financiers du projet.

Pour conclure, M. le Conseiller communal, Yan Noirjean, indique que l'investissement proposé pour cette rénovation représente une décision stratégique qui vise à moderniser nos infrastructures, renforcer l'image de notre administration et offrir un espace fonctionnel, accessible et polyvalent. Il s'agit également d'un levier important pour dynamiser l'économie locale, améliorer la communication avec les citoyens et répondre aux exigences actuelles en matière d'énergie et de durabilité.

Après consultation de la Commission des finances, il a été confirmé que la Commune est en mesure d'assumer cette charge financière sur les prochaines années, assurant ainsi la faisabilité et la pérennité de l'investissement.

En cas d'acceptation par l'Assemblée, les démarches administratives se poursuivront immédiatement avec la demande de permis de construire, suivie des appels d'offres. L'objectif est de pouvoir débuter les travaux d'ici la fin de l'année.

Untel souhaite qu'il soit précisé les frais déjà engagés pour l'acquisition de la nouvelle mairie.

Mme le Maire répond que l'achat du bâtiment, y compris celui de l'ancienne poste, s'élève à 1,8 million de francs, et qu'un crédit de 450'000 francs a été accordé pour l'aménagement des bureaux administratifs au rez-de-chaussée.

Untel se demande si d'autres offres d'architectes ont été sollicitées ailleurs.

Mme le Maire explique que nous en sommes encore au stade de l'avant-projet. Une fois le projet d'ouvrage défini, il passera par la procédure des marchés publics. Le choix du bureau Burri a été fait en raison de ses compétences spécifiques concernant les bâtiments patrimoniaux et historiques. Elle précise que les bureaux d'architecture locaux seront pris en compte pour d'autres projets communaux.

Untel met en lumière les 296'000 francs évoqués en 2018 pour les appartements et soulève des questions concernant les besoins réels de l'administration. Il souligne la contradiction entre l'idée de ne pas se considérer comme une agence immobilière pour la location d'appartements, tout en envisageant de louer des salles. Il demande également si une salle de conférence est vraiment nécessaire, étant donné la présence de nombreuses autres salles dans des bâtiments publics et privés. Enfin, il interroge sur le besoin de plus d'espace pour le personnel, soulignant que la machine à café de la salle du Conseil semble suffire et que la salle du Conseil pourrait accueillir 20 personnes.

Yan Noirjean répond que pour Protectas, il ne s'agit pas de les faire partir, mais simplement de les déplacer au premier étage dans des locaux plus petits et adaptés à leurs besoins. Cela libérerait des espaces pour d'autres entreprises avec un loyer plus élevé. En ce qui concerne les salles, il explique qu'il existe une demande croissante dans la Commune, et que la salle des fêtes est souvent trop grande pour certains événements, tandis que d'autres bâtiments ne sont pas accessibles. Quant à l'administration, il précise que le local de pause est trop petit et que la salle du Conseil n'est pas suffisamment grande pour des réunions avec des invités nombreux. Il évoque l'idée de créer une salle de détente au premier étage, non seulement pour le personnel, mais aussi pour les futurs utilisateurs de la salle de conférence, qui pourrait être utilisée pour des événements avec apéritifs, nécessitant des équipements comme un frigo et une kitchenette.

Untel s'interroge sur l'inclusion des normes incendie dans le coût global, notamment pour les archives.

M. Burri répond que pour le cube d'archive, il n'y a pas de grandes contraintes à ce niveau, et qu'il est possible d'utiliser des matériaux non combustibles. Le principal objectif est de protéger contre l'humidité. Le coupe-feu entre l'étage des combles doit être conforme aux normes incendie. Quant aux voies d'évacuation, elles respectent les normes incendie. Il précise également qu'il n'est pas encore prévu d'installer des détecteurs de fumée, mais que cela pourrait être envisagé, avec une détection incendie mesurée par salle.

Untel demande quelles seront les rentrées financières générées par la location des locaux.

Yan Noirjean répond qu'aucune estimation précise n'a encore été faite concernant les revenus générés par la location de ces espaces.

Untel s'inquiète des risques financiers si le projet n'est pas réalisé et de l'impact que cet investissement pourrait avoir sur d'autres projets à venir, tels que la rénovation de la salle des fêtes ou la crèche.

Mme le Maire assure que la Commune peut supporter cet investissement selon le plan financier établi par la fiduciaire, et qu'il n'affectera pas les finances futures de la Commune. D'après les dernières analyses de la fiduciaire, les résultats pour les comptes 2024 sont très positifs.

Untel exprime sa surprise quant à l'incapacité de chiffrer les rentrées d'argent générées par la location de salles de conférence, alors que des revenus réguliers auraient pu être garantis avec des appartements loués à 2'000 francs par mois.

Mme le Maire répond qu'on pourrait relouer les locaux actuels de Protectas pour environ 1'800 francs par mois, générant ainsi un revenu annuel d'environ 20'000 francs. De plus, la salle de conférence pourrait être louée à 200 francs par jour, permettant une rentrée d'argent estimée à 20'000 ou 25'000 francs par an pour l'ensemble des espaces à louer dans l'administration communale.

Untel demande si des panneaux solaires sont prévus sur le bâtiment de la mairie.

Pascal Burri répond que ce n'est pas prévu en raison de la faible surface disponible et de la configuration du toit, ce qui rend leur installation peu opportune.

Untel exprime des préoccupations suite à la consultation de la Commission des finances, trouvant le montant proposé trop élevé. Il se demande si la Commune sera réellement en mesure de soutenir un tel investissement, compte tenu des autres projets à venir. Il admet comprendre le coût lié à l'assainissement du bâtiment, mais suggère que des aménagements intérieurs plus simples auraient pu être privilégiés pour limiter les coûts.

Untel estime que le projet semble déjà finalisé, suggérant que l'Assemblée n'a que peu de marge pour exprimer une opposition. Il cite un extrait du procès-verbal de l'Assemblée communale du 27 mars 2018, où il était mentionné qu'une deuxième phase de travaux serait nécessaire, impliquant la rénovation de deux voire trois appartements pour un montant de 296'000 francs. Il souligne l'écart entre ce montant et les 1'800'000 francs actuellement envisagés. Il interroge également sur l'état actuel de la présence de capricorne dans le bâtiment.

M. Burri confirme que la toiture a été traitée par une entreprise spécialisée pour éliminer les insectes. Mme le Maire répond que l'assainissement des appartements en 2018 avait été sous-estimé. Elle souligne que le bâtiment est historique, avec un toit complexe, et que l'assainissement énergétique et le changement de chauffage n'étaient pas prévus à l'époque. Aujourd'hui, la rénovation du bâtiment doit le rendre conforme aux normes pour les 20 à 30 prochaines années.

Pascal Burri réagit en expliquant que le projet de 1'700'000 francs, qui incluait la rénovation de trois appartements sans changement de chauffage ni de fenêtres, ne comprenait pas les éléments de l'enveloppe du bâtiment qui sont désormais présentés. Il insiste sur la nécessité d'adopter une approche exemplaire en matière d'efficacité énergétique, précisant que cet investissement permettra des économies futures, notamment sur les coûts de chauffage. Il cite l'exemple du bâtiment du Puits de Mine à Delémont, qui connaît un grand succès. Enfin, il rappelle que ce ne sont pas lui, mais les artisans qui fixent les prix des travaux.

Untel propose qu'une séance d'information publique soit organisée pour présenter le projet à la population, estimant que la démarche actuelle est précipitée.

Mme le Maire répond que la présentation du projet a été bien organisée et qu'il a été mis en convocation depuis un mois. Elle invite les citoyens à poser leurs questions auprès de l'Autorité communale si nécessaire.

Untel fait référence à l'exemple de Delémont pour illustrer la réussite de tels projets, mais s'inquiète des problèmes de stationnement.

Mme le Maire suggère de promouvoir la mobilité douce et les transports publics, et souligne que des places de parc sont disponibles dans le village, notamment au centre sportif. Elle admet que la distance est importante, mais insiste sur l'importance d'encourager des solutions alternatives.

Untel exprime une opinion favorable au projet, mais considère qu'il est précipité, soulignant que certaines réponses, notamment concernant la protection incendie, sont encore insuffisantes.

Pascal Burri répond que la protection incendie n'est pas obligatoire, mais qu'elle pourrait être mise en place de manière volontaire pour certaines zones. Il insiste sur le fait que la protection incendie entre les niveaux est bien prévue et conforme.

M. le Président précise à untel qu'il n'a pas le droit de participer au débat, puisqu'il ne réside pas dans la Commune.

Untel rétorque qu'on lui a permis de participer, mais Daniel Farine, Secrétaire communal, clarifie qu'il avait simplement indiqué qu'il pouvait assister à l'Assemblée, mais qu'il devait se tenir à l'écart du vote.

Unetelle exprime son enthousiasme pour le projet, le qualifiant d'ambitieux et représentant une belle opportunité pour le futur de la Commune.

Untel rejoint untel sur sa précédente intervention concernant le coût du projet. Selon lui, la Commune a les reins pour soutenir ce projet. Untel, qui travaille dans le secteur privé, souligne qu'il manque de salles dans la région, ajoutant qu'il doit souvent se rendre à Lausanne, Genève, etc. Il estime qu'il existe un potentiel pour générer quelques milliers de francs grâce à la location de ces salles. Bien que le projet soit coûteux, il exprime sa confiance envers le Conseil communal.

M. le Conseiller communal Yan Noirjean termine en indiquant que l'objectif est de promouvoir le bâtiment, et qu'il fera tout le nécessaire pour assurer son succès.

Par 34 oui contre 6 non, l'Assemblée vote un crédit de CHF 1'875'000.- destiné à la rénovation des étages supérieurs de la Mairie, à l'assainissement énergétique du bâtiment ainsi qu'au remplacement du système de production de chaleur en donnant compétence au Conseil communal pour se procurer le financement et consolider l'emprunt.

M. le Président libère Pascal Burri et le remercie chaleureusement pour toutes ses explications détaillées.

4. Adopter le nouveau règlement de sécurité locale

En prologue, Mme le Maire, Karine Génesta-Nagel, en charge du dicastère « Ressources », ouvre la discussion sur le point 4 de l'ordre du jour, à savoir l'adoption du nouveau règlement de sécurité locale.

Elle informe l'Assemblée que ce nouveau règlement a pour objectif de remplacer le règlement de police locale actuellement en vigueur depuis 1993. Celui-ci a fait l'objet d'une révision complète afin de mieux répondre, de manière adéquate et pragmatique, aux réalités et besoins actuels de la population.

Mme la Présidente de l'Exécutif recommande à l'Assemblée d'accepter l'entrée en matière afin d'entamer la discussion sur ce nouveau règlement.

L'entrée en matière n'est pas contrecarrée.

Mme la Présidente du Conseil communal précise que le règlement présenté ce soir est le fruit d'un travail rigoureux mené par la Commission des règlements. En s'appuyant sur le règlement type établi par le Canton du Jura, la Commission a su intégrer les spécificités propres à la Commune d'Alle, garantissant ainsi un texte adapté à la réalité locale.

Afin d'assurer la conformité de la démarche, le projet de règlement a été transmis au Délégué aux affaires communales pour un examen préalable. Ce dernier a émis un préavis favorable, attestant de la solidité et de la pertinence du texte.

Conformément aux prescriptions légales, le projet a également été mis à l'enquête publique, accessible durant deux périodes distinctes de 20 jours, avant et après l'Assemblée communale. À ce jour, aucune opposition formelle n'a été enregistrée de la part des citoyennes et citoyens.

Mme la Présidente de l'Exécutif souligne que ce nouveau règlement traduit un engagement fort des Autorités communales en faveur du renforcement de la sécurité locale, tout en tenant compte des besoins actuels de la population.

Le Conseil communal, tout comme la Commission des règlements, recommande unanimement l'adoption de ce point de l'ordre du jour.

Sans avis contraire, l'Assemblée adopte le nouveau règlement de sécurité locale.

5. Statuer sur la demande de naturalisation ordinaire de Mme Closson Tiziana, de son époux Closson Mathieu et de leurs filles Taïs et Elisa

Sur proposition de M. le Président, l'assistance accepte, en dérogation au règlement communal d'organisation, que les personnes intéressées restent présentes jusqu'au moment du vote.

A titre liminaire, Mme Gianna Germano, Conseillère communale responsable du dicastère « Communauté villageoise », explique que selon la procédure usuelle, il incombe à l'Assemblée communale de se prononcer sur toute demande de naturalisation.

Elle présente la requête de Mme Closson Tiziana, de son époux Closson Mathieu et de leurs filles Taïs et Elisa à qui nous souhaitons une cordiale bienvenue. Au-delà du processus administratif, le Conseil communal veut donner à ces démarches purement formelles un contexte de confiance et d'entraide. L'accueil et la solidarité sont deux valeurs fondamentales qui soudent les bases des relations humaines. Cela est d'autant plus aisé lorsqu'il s'agit, comme dans le cas présent, de personnes que nous connaissons bien et qui bénéficient de notre considération.

Avec l'accord de l'assistance sur proposition de M. Studer, Mme Gianna Germano présente la famille précitée, sur la base des informations émanant d'un dossier personnel ainsi que d'une rencontre à la mairie. Elle précise leurs identités, leurs situations familiales, leurs formations scolaires et leurs activités professionnelles et de loisirs. Au terme de l'audition par le Service cantonal de la population, toutes les conditions ont été réunies pour l'obtention du droit de cité cantonal.

La famille Closson est parfaitement intégrée en Suisse et dans notre village. Elle mérite notre confiance.

Ladite famille ainsi que M. Franco Simone quittent la salle avant le vote. M. Studer précise que la finance de naturalisation a été fixée à CHF 400.-.

Sans opposition, l'Assemblée accorde la nationalité suisse à Mme Mme Closson Tiziana, à son époux Closson Mathieu et à leurs filles Taïs et Elisa.

Sous les applaudissements de l'assistance, les candidats se voient gratifiés de différentes attentions de la part de Mme Germano.

6. Divers

Mme la Présidente de l'Exécutif informe l'Assemblée qu'un projet de rénovation du Centre sportif est actuellement à l'étude. Un groupe de travail a été constitué pour réfléchir aux aménagements possibles au Pré Domont, notamment un terrain synthétique et une zone omnisport. Le projet en est à sa phase exploratoire et un bureau d'ingénieurs a été mandaté pour évaluer sa faisabilité. Aucun budget n'a encore été fixé.

Dans un autre registre, le Tennis-Club d'Alle souhaite développer un projet de padel pour dynamiser ses activités. Là aussi, un groupe de travail a été formé, et différentes options sont à l'étude.

Mme la Présidente de l'Exécutif rappelle également qu'une votation populaire aura lieu le 18 mai prochain sur un crédit de 30 millions de francs pour la rénovation du Collège Stockmar à Porrentruy et la construction d'une nouvelle salle de sport. Ce projet est jugé essentiel pour l'enseignement secondaire régional, et le Conseil communal recommande de voter en faveur de ce crédit.

Enfin, le Conseil communal remercie chaleureusement la Société de Développement et d'Embellissement d'Alle ainsi que l'école primaire pour les belles décorations de Pâques qui ont embelli le village.

Unetelle évoque le charivari carnavalesque (Rai-Tiai-Tiai) et mentionne que des affaires lui appartenant ont été déplacées alors qu'elles étaient pourtant situées à plus de 4 mètres de la route. En réponse, Mme la Maire estime qu'en effet ces actions ne sont pas acceptables et qu'elle rappellera au groupe des jeunes de reprendre contact avec unetelle.

Untel demande où en est le retour des questionnaires concernant une éventuelle instauration d'une zone 30 km/h sur l'ensemble des routes communales. Cyrille Gigon, Conseiller communal, indique que, d'après les résultats des questionnaires, la majorité n'est pas favorable à cette mesure.

Untel s'interroge sur l'aménagement des places de stationnement en matériaux perméables pour les constructions. Selon lui, il est important d'appliquer les mêmes règles pour tout le monde. Il précise que, lors de sa demande de permis de construire pour sa propriété à la rue du Mont-Terri, il avait dû aménager les places avec des matériaux filtrants, alors qu'une réfection de places dans la même rue n'a pas suivi cette exigence.

Yan Noirjean, Conseiller en charge du dicastère de l'Urbanisme, explique que depuis son entrée en fonction, il veille à appliquer une ligne de conduite équitable pour tous. Lorsque l'ensemble de la place n'est pas aménagé en matériaux perméables, il est au minimum exigé une lignée de pavés filtrants en contrebas pour assurer l'écoulement des eaux pluviales. M. Noirjean se tient à disposition pour faire appliquer les normes en vigueur en cas de besoin.

Untel évoque les investissements mentionnés durant la séance (terrain synthétique, salle des fêtes, etc.) et s'interroge sur la place accordée à la rénovation des routes, en particulier celles de la Basse Ville, du Chemin Central et de Clos-Bidaine, dans la planification financière.

Cyrille Gigon rappelle qu'un montant d'environ 1,8 million de francs est actuellement investi pour la réfection des rues du Clos des Tilleuls et du Champs aux Oies. Il informe également que la part communale relative à la réfection de la route cantonale des Vies de Bâle sera prochainement soumise au vote. Il précise s'être engagé à rénover les rues du Chemin Central et de Clos-Bidaine durant la présente législature, laquelle court jusqu'en 2027, tout en ajoutant qu'il pourrait éventuellement démissionner avant cette échéance. Selon ses propos, il a le sentiment qu'au final, il n'aura de toute façon rien pu accomplir. M. le Conseiller communal conclut en affirmant que, si la décision est prise de rénover l'ensemble des rues du village, il s'y attellera avec détermination.

Unetelle demande si la famille Closson obtiendra l'origine d'Alle après la validation de leur demande de naturalisation.

Unetelle répond que, selon ses informations, cela sera effectivement le cas.

M. le Président clôt les délibérations à 21h30. Il remercie les citoyennes et les citoyens de leur intérêt porté à la chose publique.

Ainsi délibéré en Assemblée communale extraordinaire du mardi 15 avril 2025.

AU NOM DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE

Bernard Studer Président	Daniel Farine Secrétaire

Nota :

Le présent procès-verbal est déposé dès le 5 mai 2025 au Secrétariat communal. La version en ligne, édulcorée, est concomitamment publiée sur le site internet www.alle.ch (accès par le code QR figurant sur le panneau numérique communal). Le procès-verbal sera soumis à l'approbation de la prochaine Assemblée communale.

Les demandes de compléments ou de rectifications pourront être adressées, par écrit, au Secrétariat communal au plus tard la veille de la prochaine Assemblée, ou faites verbalement lors de celle-ci.

L'Assemblée communale se prononcera sur les corrections demandées, sinon le procès-verbal sera approuvé sans lecture.